

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS**  
**117<sup>ème</sup> séance**  
**Jeudi 15 mars 2018**

**PROCES-VERBAL**

**1. Approbation du compte-rendu des débats du Conseil d'administration du 7 décembre 2017**

Le Conseil d'administration approuve, par 15 voix pour et 7 abstentions le compte-rendu des débats du Conseil d'administration du 7 décembre 2017.

**2. Arrêté des comptes sociaux, des comptes consolidés et affectation du résultat comptable 2017**

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'article 13 de la loi n° 85-11 du 3 janvier 1985 relative aux comptes consolidés modifié par l'article 136-1 de la loi n° 2003-706 du 1er août 2003 de sécurité financière ;

**Article 1er :**

Le Conseil d'administration arrête et approuve par 20 voix pour et 3 abstentions le compte financier de l'année 2017, qui fait apparaître les éléments suivants :

- **24 801 ETPT sous plafond et 7 519 ETPT hors plafond**
- **3 369 132 316 € d'autorisations d'engagement**
- **3 314 847 718 € de crédits de paiement**
- **194 201 576 € de solde budgétaire**
- **217 626 773 € de variation de trésorerie**
- **25 004 844,14 € de résultat patrimonial**
- **207 074 507,06 € de capacité d'autofinancement**
- **51 691 656,72 € de variation de fonds de roulement**

**Article 2 :**

Le Conseil d'administration décide d'affecter le résultat patrimonial positif au compte « report à nouveau » à hauteur de **25 004 844,14 €**.

**Article 3 :**

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

**Article 4 :**

Le Conseil d'administration arrête les comptes consolidés du groupe CNRS de l'année 2017, sur la base du périmètre de consolidation défini par délibération du Conseil d'administration du 3 décembre 2009, modifié par la délibération du 23 octobre 2017, à savoir :

- Entités sous contrôle exclusif :
  - CNRS éditions SA ;
  - FIST SA.
- Entités sous contrôle conjoint :
  - La société civile Synchrotron Soleil

- le Grand Accélérateur National d'Ions Lourds (GANIL) ;
- l'Observatoire Européen Gravitationnel (EGO) ;
- l'Institut de Radio-Astronomie Millimétrique (IRAM) ;
- le Canada France Hawaï Télescope Corporation (CFHTC) ;
- le Centre Européen de Recherche en Biologie et en Médecine (CERBM).

### **3. Budget rectificatif n°1 2018**

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Par 19 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions,

#### **Article 1 :**

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 25 291 ETPT sous plafond et 7 659 ETPT hors plafond
- 3 727 066 998 € en Autorisations d'engagement dont :
  - 2 529 407 975 € en personnel
  - 1 135 841 715 € en fonctionnement, investissement non programmé
  - 61 817 308 € en investissement programmé
- 3 652 148 602 € de crédits de paiement
  - 2 529 407 975 € en personnel
  - 1 017 599 890 € en fonctionnement, investissement non programmé
  - 105 140 737 € en investissement programmé
- 3 334 177 303 € de prévisions de recettes
- - 317 971 299 € de solde budgétaire

#### **Article 2 :**

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 312 876 525 € de variation de trésorerie
- - 267 798 559 € de résultat patrimonial
- - 95 948 241 € de capacité d'autofinancement
- - 317 971 299 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

### **4. Participation du CNRS à la consolidation du capital social de la SATT Grand Centre**

Le Conseil d'administration autorise par 14 voix pour, 6 voix contre et 3 abstentions, la participation du CNRS, à hauteur d'un montant maximal de 685 000 €, à l'augmentation de capital prévue en 2018 pour la SATT Grand Centre, ainsi qu'à la réduction de capital qui s'en suivra afin de ramener la participation de l'organisme à son niveau initial de 162 000 €, sous réserve que l'Agence nationale de la recherche ait préalablement versé les fonds correspondants à l'organisme.

Le Conseil autorise le Président à réaliser toute opération nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **5. Nomination au comité d'audit**

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la nomination de Mme Sylvie Garcelon en tant que membre du Comité d'audit interne, pour une durée de trois ans.

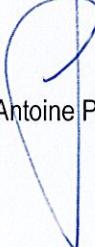
## **6. Attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service**

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 14 décembre 2015 fixant la liste de fonctions des établissements publics (organismes de recherche) du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche prévues à l'article R 2124-65 du Code général de la propriété des personnes publiques pouvant ouvrir droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service, le Conseil d'administration donne à l'unanimité son accord pour l'attribution d'une concession de logement, à compter du 1er janvier 2018, au profit de l'agent suivant :

Ville/dépt	Fonction	Logement attribué en NAS	Délégation régionale	N°agent	Agent bénéficiaire
Gif-sur-Yvette (91)	Agent d'astreinte	Résidence CNRS-Bâtiment ABC – LOG230 – L001	Ile de France Sud	47830	Steve TINPE

Fait à Paris, le 15 mars 2018

Le Président  
Antoine PETIT



**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS**  
**117<sup>ème</sup> Séance**  
**Jeudi 15 mars 2018**

**Président de séance :**

M. Antoine PETIT

**Sont présents :**

M. Alain BERETZ	Mme Agnès PAILLARD	M. Yannick BOURLES
M. François COURAUD	M. Régis REAU	Mme Claudia ZLOTEA
M. Nicolas HENGY	M. Bernard ALAUX	M. Christophe BLONDEL
Mme Barbara DEMENEIX	M. Bernard DAUGERAS	Mme Josiane TACK
M. Benjamin BERTRAND	Mme Sylvie GARCELON	Mme Janique GUIRAMAND
M. Nicolas CUDRE-MAUROUX	Mme Hélène CAZAUX-CHARLES	Mme Carole LE CLOIEREC

**Sont absents :**

M. Eric KARSENTI (pouvoir à Alain BERETZ)  
Mme Christine MUSSELIN (pouvoir à Agnès PAILLARD)  
M. Pierre MUTZENHARDT (pouvoir à Antoine PETIT)  
Mme Sylvie RETAILLEAU (pouvoir à Barbara DEMENEIX)

**Membres avec voix consultative :**

M. Christophe COUDROY  
M. Bruno CHAUDRET (abs)  
Mme Marie-Laure INISAN-EHRET  
M. Jean-Claude PERREL

**Invités permanents :**

Mme Marie-Hélène BEAUVAIS  
M. Jean-Marc OLERON  
M. Pierre COURAL  
M. Michel MORTIER  
Mme Myriam FADEL  
Mme Catherine DELPECH  
Mme Pascale ACCARD

**Invités ponctuels :**

M. Jean Paul HERTEMAN  
M. Pierre-François ALLIOUX  
Mme Florence PESTIE  
Mme Marie-Pierre COMETS